



## Le décrochage scolaire

Commission Jeunesse, Education, Vie citoyenne

Rapporteurs : Gérard-Michaël Bohbot, Elisabeth Caruette

Rédacteur :

- Délégation du Conseil de Provence : **Thomas Vercellone**

Membres de la Commission :

**Gérard-Michael Bohbot, Thibault Daures, Elisabeth Caruette, Suzanne Guilhem, Anne Lucchinacci, Nathalie Paoli, Jean-Louis Moro, Antoine Duhaut, Mohammed Sy, Maley Upravan, André Roux, Danielle Galus, Christine La Rocca, Nicolas Gimet, Isabelle Dorey, Nathalie Raymond, Damien Verhaeghe, Pierre Hocquet**





## SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS.....	5
I. DEFINITION, ENJEUX.....	7
• A. Le décrochage scolaire.....	7
1. Définition.....	7
2. Indicateurs.....	7
3. Causes principales du décrochage scolaire.....	10
4. Typologie du décrocheur scolaire.....	11
• B. Les enjeux pour le Département, pour le territoire, pour les collégiens.....	12
1. Lutte contre le décrochage scolaire.....	12
2. Motifs de la saisine de la Commission sur le Décrochage scolaire.....	12
II. LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE PREVENTION AU DECROCHAGE SCOLAIRE.....	13
• A. Présentation de la Direction de l'Education et des Collèges du CD13.....	13
1. Présentation de la Direction.....	13
2. Actions de la direction selon la présentation de la Directrice.....	14
• B. Eléments de constat de la Direction.....	15
III. PISTES D' ACTIONS ET DE PRECONISATIONS.....	16





## PROPOS INTRODUCTIFS

Les politiques de lutte contre le décrochage scolaire, menées dans la continuité depuis plusieurs années, ont permis un net recul du décrochage en France (En 2012 il y avait 15.1% des jeunes de 15 à 29 ans, étant ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETs) contre 12.4% en 2019 avant la crise sanitaire).

Pour autant, un nombre important de jeunes sortent encore du système scolaire sans diplôme. Des actions doivent être déployées pour les identifier et leur proposer une « *seconde chance* ». Pour limiter au maximum ces actions, il est nécessaire d’agir en amont, à la fois dans la prévention pour tous les élèves et dans des actions ciblées sur les élèves présentant le plus de risques.





## I. DEFINITION, ENJEUX

### ➤ A. Le décrochage scolaire

#### 1. Définition

La notion de décrochage scolaire (*dropping out*) est née aux États-Unis dans les dernières années du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, elle est véritablement entrée dans les préoccupations des pouvoirs publics dans les années 60 (Dorn, 1996). En France, le décrochage scolaire a été considéré tardivement comme un problème public.

« Le ministère de l'Éducation nationale définit le décrochage comme un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ainsi un décrocheur est défini institutionnellement comme un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale, sans n'avoir obtenu ni le baccalauréat, ni diplôme à finalité professionnelle de niveau V ou IV (BEP ou CAP) et qui n'est plus inscrit dans un cycle de formation. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale. On parle aussi depuis quelques années de décrochage scolaire pour les publics étudiants du supérieur. »<sup>1</sup>.

#### 2. Indicateurs

*Le taux de sortants sans diplôme, Depp - Insee*

L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail. Les données de cet indicateur proviennent de l'enquête Emploi en continu de l'Insee.

## 2 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Sortants 2019p			
	Ensemble		Femmes	Hommes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	125	17	21	14
École d'ingénieurs, école de commerce	62	9	10	7
Licence	87	12	13	11
BTS, DUT ou équivalent	87	12	11	13
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>360</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>45</b>
Baccalauréat général	65	9	10	8
Baccalauréat technologique	38	5	5	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	118	16	14	18
CAP, BEP ou équivalent	62	9	8	10
<b>Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2<sup>d</sup> degré)</b>	<b>284</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>42</b>
Diplôme national du brevet	40	6	5	6
Aucun diplôme	36	5	4	6
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>721</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

RERS 2022, DEPP

Lecture : en moyenne sur 2018, 2019 et 2020, 721 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 50% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

<sup>1</sup> [Lutte contre le décrochage scolaire : des initiatives financées par le FSE | FSE](#)

### 3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire										
	2009	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
									Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	54,0	54,7	53,6	56,0	56,9	58,3	59,9	60,4	62,9	69,3	56,6
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,0	17,8	27,4	26,3	26,0	25,7	24,3	24,4	24,6	21,2	27,8
<b>Total sorties au niveau du baccalauréat</b>	<b>71,0</b>	<b>72,5</b>	<b>81,0</b>	<b>82,3</b>	<b>82,9</b>	<b>84,0</b>	<b>84,2</b>	<b>84,8</b>	<b>87,5</b>	<b>90,5</b>	<b>84,4</b>
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,6	0,2	0,0	0,3
Année terminale de CAP ou BEP	18,9	16,9	10,2	9,8	9,4	9,4	8,6	8,4	7,8	5,4	10,2
<b>Total sorties au niveau du CAP ou BEP</b>	<b>21,1</b>	<b>17,6</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>8,8</b>	<b>9,0</b>	<b>8,0</b>	<b>5,4</b>	<b>10,5</b>
Seconde ou première générales et technologiques	1,8	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2	1,0	1,4	0,6
Première professionnelle		2,3	2,6	2,5	2,4	2,7	2,9	2,7	1,8	1,3	2,3
Seconde professionnelle	0,7	2,4	2,1	2,0	2,0	1,8	1,9	1,6	1,0	0,8	1,3
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,3	3,9	2,8	2,2	2,0	0,8	0,9	0,7	0,7	0,6	0,9
<b>Total sorties avant la fin du second degré</b>	<b>7,9</b>	<b>9,9</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	<b>4,5</b>	<b>4,1</b>	<b>5,1</b>
<b>Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

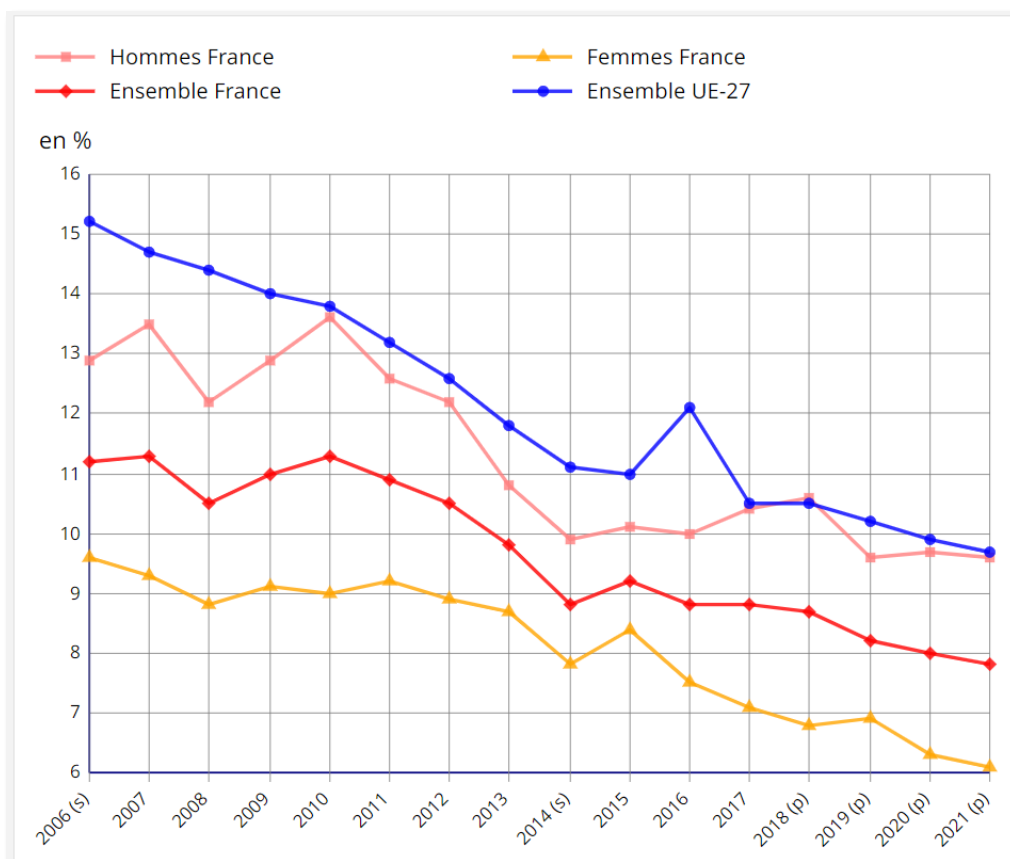
RERS 2022, DEPP

Lecture : en 2020, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 24,6% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

#### Le taux de sortants précoces, Eurostat

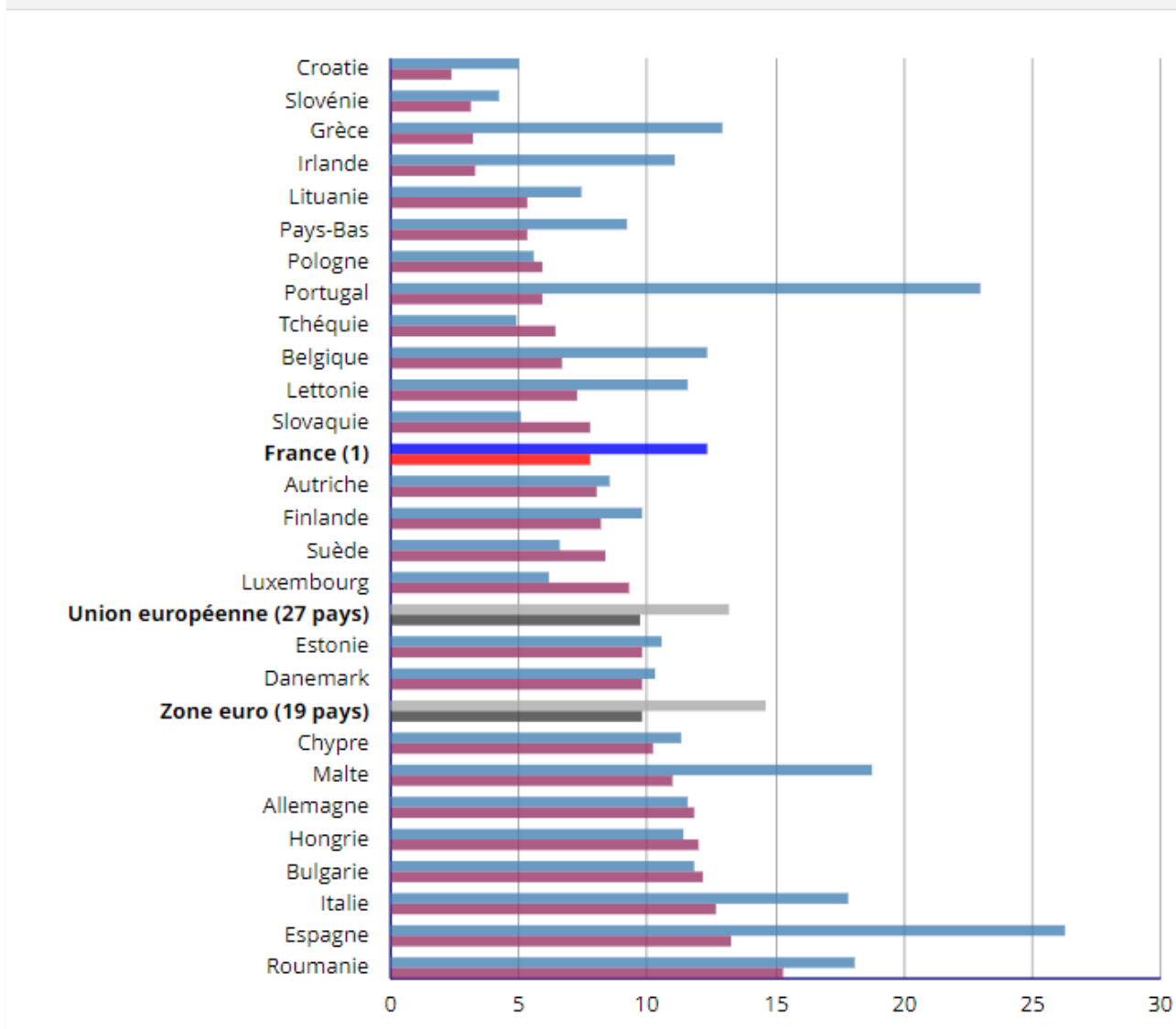
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP ; Eurostat enquête Force de travail, calculs Eurostat, mis à jour 28 avril 2022 (téléchargé le 9 septembre 2022).

L'indicateur « sorties précoces » mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui, simultanément, n'étudient plus, ne sont pas diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines. En France, cette catégorie correspond aux jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont pas de diplôme supérieur au brevet. L'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10 % à l'horizon 2020.





### Sorties précoces en % des 18-24 ans en 2011 et en 2021 dans les pays de l'Union européenne



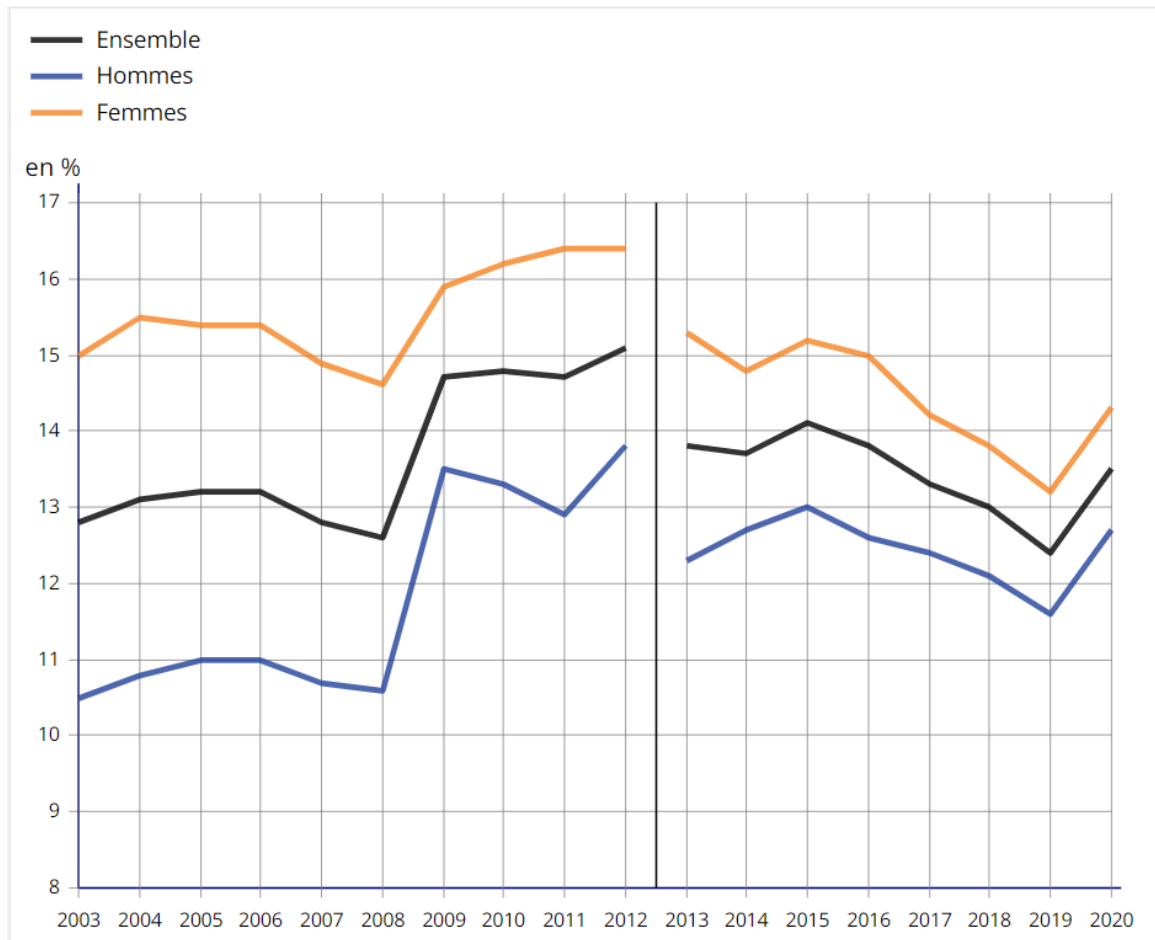
#### Le taux de NEETs, OCDE

Source : Insee, enquêtes Emploi

L'OCDE a choisi de construire son indicateur sur les 15-29 ans à travers le périmètre des NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Cette mesure indique la part des jeunes qui ont quitté l'école et qui ne sont ni en emploi, ni en formation. Il est possible de constater qu'avec la crise sanitaire, la part de NEET en France métropolitaine a augmenté de 1,1 point en 2020 par rapport à 2019.

Ci-après la part des NEETs en France métropolitaine entre 2003 à 2020.

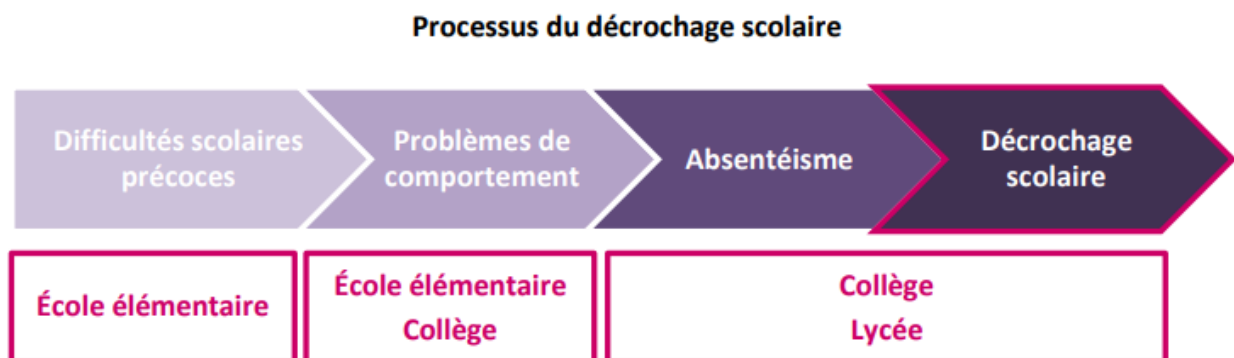


### 3. Causes principales du décrochage scolaire

#### *Processus du décrochage scolaire*

Le décrochage scolaire peut être appréhendé comme un processus, dans lequel nous pouvons identifier trois étapes qui y amènent (Bernard, 2015) :

- ◆ des difficultés scolaires précoces
- ◆ des problèmes de comportement
- ◆ l'absentéisme



### Principaux facteurs du décrochage scolaire

<b>ELEVE</b>	<b><u>Milieu socio-économique défavorisé</u></b>
	Elève issu d'un milieu sociale défavorisé, absence ou faible niveau de diplôme des parents
<b>ECOLE</b>	<b><u>Difficultés scolaires précoces</u></b>
	Difficultés précoces d'apprentissage, mauvais résultat, redoublement
	<b><u>Expériences scolaires négatives</u></b>
<b>TERRITOIRE</b>	Forte distance aux savoirs scolaires, découragement, désengagement scolaire, orientation contrainte
	<b><u>Contexte scolaire défavorable</u></b>
	Climat scolaire défavorable, non mixité sociale des élèves, pratiques pédagogiques peu valorisantes et peu différenciées, compétition, filières de formation professionnelles peu attractives
	<b><u>Contexte territorial difficile</u></b>
	Cumul territorial de difficultés économiques et sociales, offre locale de formation peu diversifiée, marché local du travail attractif en emplois peu qualifiés

#### 4. Typologie du décrocheur scolaire

Le travail mené par Janosz (Janosz et al., 2000) va permettre d'identifier la typologie des décrocheurs scolaires. Il adopte un modèle théorique reliant le décrochage à trois types de facteurs :

- ◆ Participation scolaire,
- ◆ Résultats scolaires,
- ◆ Engagement scolaire

À partir d'une classification sur des indicateurs de ces trois grandes variables, Janosz met en évidence quatre types de décrocheurs :

- ◆ Les discrets (40 %),
- ◆ Les inadaptés (40 %),
- ◆ Les désengagés (10 %),
- ◆ Les sous-performants (10 %).

#### Les différents profils du décrochage scolaire (Janosz et al., 2000)

Les décrocheurs discrets	Les décrocheurs désengagés	Les décrocheurs sous-performants	Les décrocheurs inadaptés
Ce sont les élèves sérieux, conformes aux règles scolaires, mais qui obtiennent des résultats en dessous de la moyenne.	Ils se caractérisent surtout par de faibles aspirations scolaires et un faible niveau de compétence perçue ; ils n'ont pas des résultats très faibles, mais sont souvent dans une situation de rejet de l'institution scolaire.	Ce sont les élèves qui obtiennent des résultats très faibles, sans manifester par leurs comportements une opposition à l'école.	Ils rassemblent les élèves manifestant à la fois des problèmes de comportement et des problèmes d'apprentissage.

## ➤ B. Les enjeux pour le Département, pour le territoire, pour les collégiens

### 1. Lutte contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire représente des enjeux humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités.

- ◆ Pour plusieurs centaines de milliers de jeunes, l'école et la formation sont vécues comme une source de mal-être<sup>2</sup>. Les jeunes en situation de décrochage sont dans une situation de souffrance à l'école liée à la non-valorisation de leurs talents.

Le décrochage constitue ainsi un préjudice psychologique important en termes d'estime de soi. L'école, qui ne parvient pas aujourd'hui à valoriser et motiver tous les élèves, est alors rejetée en tant qu'institution par ces jeunes qu'il est ensuite très difficile de faire revenir en formation.

- ◆ Ces jeunes présentent des risques importants de ne pas réussir leur insertion sociale et professionnelle. Les jeunes en situation de décrochage sont surexposés à certains risques : en France comme à l'étranger, les personnes sans diplôme se trouvent davantage confrontées au chômage, notamment de longue durée, et occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés par rapport à la population diplômée.

La scolarisation et la validation de diplôme sont des facteurs qui protègent de la pauvreté. La lutte contre le décrochage contribue donc à la prévention de la pauvreté et s'inscrit en cohérence avec le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

- ◆ Le décrochage est un frein à la compétitivité et au dynamisme de l'économie française. Du point de vue économique, le décrochage menace la compétitivité du pays et génère des coûts importants pour la société, nettement supérieurs à ceux correspondant à l'action des politiques publiques dans ce domaine.

Les coûts associés au décrochage d'un jeune, cumulés tout au long de sa vie, se situent entre 200 000 et 300 000 € selon les pays. Pour la France, ce coût est évalué à 230 000 € pour chaque élève ayant décroché.

### 2. Motifs de la saisine de la Commission sur le Décrochage scolaire

Dans le cadre de la deuxième édition des « Etats Généraux de Provence », il a été décidé de développer le travail de la Commission Jeunesse, Education, Vie citoyenne sur l'axe intitulé « *le Département face aux nouveaux enjeux de cohésion sociale et de solidarité* ». La commission avait pour ambition d'apporter son expertise un sujet transversal.

Cet axe englobe trois thématiques qui sont :

- ◆ « *Penser l'inclusion* »
- ◆ « *Reposer les bases du contrat social* »
- ◆ « *Consolider le rôle du département à tous les âges de la vie* »

Le sujet du décrochage scolaire avait déjà été abordé dans le cadre de la première édition des EGP, notamment au travers du plan Charlemagne. Nous souhaitons profiter de cette nouvelle édition pour renouveler la réflexion, en approfondissant nos recherches et en bordant la thématique au sens large.

Les jeunes et plus particulièrement les collégiens sont l'avenir du territoire, le département se doit donc d'accompagner ce public à rester accroché au système scolaire dans l'objectif qu'il puisse trouver son orientation et faciliter, à terme, son insertion dans le monde professionnel.

---

<sup>2</sup> [Consulter le plan de lutte contre le décrochage scolaire.pdf \(banquedesterritoires.fr\)](#)



## II. LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE PREVENTION AU DECROCHAGE SCOLAIRE

Les compétences du Département en matière de collège<sup>3</sup>

- ◆ Il en assure la (re-)construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ;
- ◆ Il a la charge de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative ;
- ◆ Il assume l'ensemble des obligations revenant au propriétaire des locaux, possède tous pouvoirs de gestion et assure le renouvellement des biens mobiliers ;
- ◆ Il gère les droits à loger : il affecte les logements de fonction des collèges, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement, aux personnels d'État et de la collectivité territoriale ;
- ◆ Organisation de la restauration scolaire ;
- ◆ Recrutement et gestion des personnels techniques des collèges ;
- ◆ Planification des collèges et sectorisation ;
- ◆ Transports scolaires : Le conseil départemental est responsable du transport scolaire des élèves en situation de handicap (transport scolaire adapté) ;
- ◆ Organisation d'activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires : Le département peut organiser dans les collèges, avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires. Ces activités sont facultatives et ne peuvent se substituer ni porter atteinte aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État. Il en supporte la charge financière. L'organisation des activités est fixée par une convention, conclue entre le département et l'établissement.

### ➤ **A. Présentation de la Direction de l'Éducation et des Collèges du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Les membres de la Commission ont auditionné la Direction de l'Éducation et des Collèges le mercredi 23 juin 2022, composée de :

- Mme Nathalie AVERSENQ, Directrice de l'Éducation et des Collèges,
- Mr Benjamin DURAND, Directeur adjoint de l'Éducation et des Collèges.

#### 1. Présentation de la Direction

La Direction se situe au sein de la Direction générale adjointe de l'équipement du Territoire, composée de :

- ◆ La direction de l'architecture et de la construction
- ◆ La Direction la maintenance et de l'exploitation
- ◆ La Direction de études, de la programmation et du patrimoine
- ◆ La Direction de l'éducation et des collèges
- ◆ La direction de la forêt et des espaces naturels
- ◆ La direction de la comptabilité et de l'informatique métiers
- ◆ La direction des routes et des ports

---

<sup>3</sup> [Le rôle des collectivités territoriales dans le service public de l'éducation | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

La Direction de l'Éducation et des Collèges en charge de la vie au sein des établissements :



## 2. Actions de la direction selon la présentation de la Directrice

### *Gestion et exploitation des collèges :*

Ce volet comprend :

- ♦ Une partie technique qui permet de gérer les installations des collèges
- ♦ Une partie gestion comprenant le financement des établissements, par le biais d'une dotation de fonctionnement, d'une dotation d'équipement et selon les besoins avec des dotations complémentaires. S'accompagne un rôle de contrôle budgétaire.

Le Département a pour mission de gérer toutes les infrastructures, les équiper, les réparer et les maintenir en conditions opérationnelles. Le Département n'agit pas au niveau de l'impulsion des projets pédagogiques, mais donne les moyens pour rendre les projets possibles. Pour les établissements privés, le Département intervient uniquement financièrement par le biais du forfait d'externat. Il subventionne les travaux d'investissement, les travaux de mise aux normes, ainsi que les travaux de sécurité et tout ce qui est relatif au numérique éducatif.

### *Actions éducatives*

La mise en place, par le Département, d'actions éducatives relève d'une politique publique entièrement volontariste : son action ne correspond pas à une obligation légale du Département.

« Le Département, en lien avec les services départementaux de l'Education Nationale soutient et organise des actions éducatives à destination des collégiens pendant le temps scolaire à partir d'une programmation riche et variée. Ces actions éducatives visent à conforter les apprentissages en favorisant une pédagogie ouverte, une éducation non formelle. Elles viennent renforcer les parcours de l'Education nationale, avenir, santé, citoyen et d'éducation artistique et culturelle ».

La rapport intitulé « L'évaluation des actions éducatives » réalisé en décembre 2018 par la Délégation du Conseil de Provence, permet de rentrer dans les détails de ces actions.

### *Subvention aux associations (hors actions éducatives)*

Le Département subventionne de nombreuses associations, notamment de soutien scolaire, même si l'Éducation nationale a la compétence première et d'aide au devoir comme PACQUAM. Il soutient également l'institut Louis Germain qui organise des campus d'excellence pendant les vacances scolaires, adressés à des élèves de REP et REP + à très fort potentiel. Également des associations locales, pour du soutien scolaire. Par ailleurs, le département soutient également des associations comme la FAIL13, ou encore l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public. Cette association porte plusieurs projets, notamment des projets de prévention du décrochage scolaire.

Les appels à projets et les subventions du Département se fondent sur des thématiques essentielles, importantes pour la collectivité et qui sont des priorités dans le cadre du plan Charlemagne.

### *Les actions menées pendant la pandémie*

Le Département des Bouches-du-Rhône est fortement intervenu pendant la période d'épidémie pour contribuer à la continuité éducative. Cela contribue également à prévenir les situations de décrochage scolaire. Le département a ainsi proposé 4 000 clés 4G pour permettre aux élèves d'accéder à internet, pour assister aux cours en visioconférence.

### *Lutter contre la discrimination*

Le département a engagé une collaboration avec la Maison Départementale de lutte contre les discriminations parce que cela peut aussi être un des vecteurs du décrochage – préjugés, discriminations, etc. Le CD13 manque d'offre sur la sensibilisation aux différentes formes de handicap, qui fait partie des compétences du CD13 (seulement 3-4 associations sont spécialisées sur le sujet).

### *Former les agents*

Le département offre une formation « Laïcité-citoyenneté » et « Prévention des agressions » destinée à nos agents.

### *Orienter les collégiens*

Le Département agit avec la Région Sud-PACA notamment au travers de leur compétence sur l'orientation et la découverte du monde professionnel. La collectivité souhaite proposer une offre complémentaire.

### *Aider le public en situation d'handicap*

Le Département est acteur aux côtés de l'Éducation Nationale au sein des établissements puisque ces derniers accueillent des classes ULIS (classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap). Apport d'une aide sur l'équipement et l'accompagnement à la demande des chefs d'établissement.

### *Gérer les micro collèges*

Le Département a équipé et/ou rénové 11 micro-collèges, qui ouvriront à Marseille à la rentrée 2022. Répondant à la commande du plan "Marseille en grand" voulu par le président de la République, ces structures scolariseront environ 450 élèves en situation de décrochage scolaire.

### *Participer aux Actions Menées par les Etablissements (PAME)*

Les PAME sont des subventions forfaitaires attribuées par le CD13 aux collèges, pour les aider à réaliser leurs projets éducatifs s'inscrivant dans certaines thématiques.

## **➤ B. Eléments de constat de la Direction**

La Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale a identifié que plus le niveau est bas à l'entrée au collège, plus l'élève aura de chance de sortir sans diplôme. Ainsi, plus la prévention est menée tôt, plus le travail sera efficace.

La Direction de l'éducation et des collèges travail avec la DSPDR (Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation) sur les médiateurs sociaux (dont le rôle est de concevoir et mener une action préventive des conflits dans les espaces publics), dont bénéficient une cinquantaine d'établissements. Les médiateurs sociaux contribuent à identifier les élèves susceptibles d'être en situation de difficulté.

Les actions étant essentiellement portées par les associations, il est méthodologiquement compliqué pour le département de mesurer l'efficacité des actions des associations sur les collégiens en difficulté. L'action des associations relève de la prévention, mais si l'élève bascule dans le décrochage, l'association ne pourra pas le récupérer sauf si elle fait un signalement, car elle n'est pas outillée pour cela. Le département peut suivre l'action de l'association sur un public précis. Pour autant, ce public peut évoluer du début à la fin. L'objectif est de créer les conditions les plus favorables aux actions mises en œuvre par les associations.

Parmi les autres acteurs du décrochage scolaire qui agissent : les MJC (Les Maisons des Jeunes et de la Culture) jouent leur rôle et il existe un grand nombre d'acteurs associatifs. Les centres sociaux et les Maisons pour Tous sont également engagés dans cette cause.

Le Département n'a pas dans son champ de compétence celle de repérer les élèves en situation de décrochage. Les associations rencontrent les chefs d'établissement, qui peuvent alors organiser une réunion avec les parents d'élèves pour proposer un accompagnement. L'offre des associations existe, mais l'élève doit faire la démarche d'y participer. Les actions sont également au libre choix des enseignants filtrés par le chef d'établissement, qui est l'interlocuteur du Département des Bouches-du-Rhône.



### III. PISTES D' ACTIONS ET DE PRECONISATIONS

**Pour prévenir le décrochage scolaire, il faut aider le collégien à trouver du sens à sa scolarité et lui permettre d'acquérir les repères essentiels pour se familiariser avec l'environnement socio-économique qui l'entoure.**

- Le Département doit faire coopérer la Direction de l'éducation et des collèges et le Club des entreprises de Provence pour :
  - ◆ Créer des rencontres régulières entre les collégiens et le monde professionnel.
  - ◆ Mettre en place et développer une démarche de tutorat qui encadre et accompagne le collégien dans son projet de vie.
  - ◆ Rendre possible la visite d'entreprises sur le territoire.

L'objectif de cette démarche est de faire découvrir aux collégiens les métiers, le monde de l'entreprise et ses codes, ainsi que les différentes voies de formation afin de les aider dans leurs choix d'orientation et faciliter, à terme, leur insertion dans le monde professionnel.

Ce serait également l'occasion pour le monde professionnel de s'intéresser aux jeunes, d'appréhender leurs codes et susciter leur intérêt (un levier pour promouvoir les métiers en tension).

- Le Département doit faire découvrir le monde universitaire aux collégiens en rendant possible l'accès aux universités aux élèves et à leurs familles.

La découverte des campus universitaires sont essentielles pour lever les freins que certains collégiens peuvent avoir sur l'université et ainsi la rendre accessible. Elle pourrait permettre de commencer à construire leur parcours d'orientation, d'encourager les collégiens à être ambitieux et à envisager de longues études pour des métiers d'avenir.

Par ailleurs, il faut tenir compte qu'au-delà des élèves, il faut sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative, car elle est prescriptrice dans le choix des études des jeunes. C'est pourquoi, il est indispensable de communiquer auprès de ces différents publics.

- Le Département doit réfléchir aux moyens de mobiliser le réseau des MBA (Maison du Bel Age) pour les ouvrir aux collégiens, selon des modalités et des projets à définir, afin de mener des actions socio-éducatives et socio-culturelles. Le monde associatif (artistique, culturel, extrascolaire...) doit participer à animer cette action.

Cette démarche aurait pour objectif de développer la cohésion sociale intergénérationnelle dans le but que le collégien demeure partie prenante et intégré d'une vie collective. Au sein de laquelle, il ait la possibilité de se sentir valoriser, d'évoluer dans un cadre de vie, un climat de confiance et de bienveillance avec des adultes attentifs et disponibles.

Promouvoir les partenariats entre générations tant aussi bien à favoriser la réussite éducative et les apprentissages des élèves (par le soutien scolaire), qu'à encourager l'engagement collectif et la valorisation des aînés.

- Le Département doit favoriser la création d'internats d'excellence permettant à des collégiens en difficulté et en décrochage scolaire d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé. L'objectif sera de privilégier la continuité éducative et la cohérence entre les actions proposées sur le temps scolaire et le temps éducatif. Le projet repose sur une démarche d'élaboration collective associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- S'inspirer d'expériences innovantes (L'Épopée) pour lier fortement les stages d'observation professionnels des collégiens de troisième à leur projet d'orientation via des dispositifs incitatifs liés au développement personnel.



### Prévenir le décrochage scolaire en utilisant le numérique, qui fait partie intégrante du quotidien des collégiens et représente un levier d'inclusion.

- Agir sur le facteur motivationnel : le Département doit mobiliser la direction de l'éducation et des collèges pour que soit pré-installé sur les tablettes distribuées aux collégiens des applications artistiques et culturelles à vocation éducative, donnant accès aux contenus proposés notamment par les acteurs locaux. La Bibliothèque et les Archives Départementales connectées pourront être un outil intéressant à proposer pour permettre aux jeunes, d'accéder à une banque de données.

L'objectif de cette démarche serait d'inciter les collégiens à s'initier aux arts et à la culture pour les maintenir dans une démarche d'acquisition de savoirs et de connaissances pouvant être source de motivation et d'intérêt en lien avec le programme scolaire.

### Prévenir le décrochage scolaire par des actions de soutien à la parentalité.

- Le Département doit inciter les parents à s'impliquer dans le parcours scolaire de leurs enfants et le suivi leur scolarité. Cette ambition passe notamment par la compréhension et la maîtrise des plateformes de vie scolaire. Il pourrait être intéressant de favoriser l'accessibilité et l'aide à l'utilisation des parents en difficulté.
- Développer des actions de soutien à la parentalité directement liées à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire.
- Réfléchir à la mise en place de cafés des parents permettant des rencontres entre parents et acteurs du monde de la lutte contre le décrochage scolaire (secteur éducatif, social, de la lutte contre la délinquance...)

### Prévenir le décrochage scolaire en utilisant le tissu associatif et en traitant la problématique de la prévention jusqu'à la remédiation.

- Dans le cadre de ses compétences le Département apporte son soutien aux actions éducatives. Il doit orienter ses initiatives en ciblant la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire comme l'une de ses priorités. Quelques pistes de réflexion :
  - ◆ Favoriser le développement d'actions ludiques en lien avec le programme scolaire, pour donner du sens, valoriser le collégien et lui permettre d'avoir une autre approche. Partir du principe qu'il faut agir dans une dynamique d'accrochage, en motivant l'adolescent,
  - ◆ Réaliser un diagnostic auprès des associations qui perçoivent des subventions du département dans l'objectif de qualifier et quantifier leurs actions en lien avec le décrochage scolaire.

L'objectif serait d'inciter le tissu associatif à se concentrer davantage sur l'urgence d'agir contre le décrochage scolaire, conformément aux attentes du département dans sa politique en faveur de l'éducation et des collèges.

### Prévenir le décrochage scolaire en coordonnant les efforts de différents acteurs.

- Proposer la création d'un organe fédérateur des acteurs du décrochage scolaire, initié par le département et ouvert aux autres collectivités. L'objectif de cette démarche serait de faire converger l'intelligence et les connaissances pour avancer vers un but commun. L'intelligence collective, mise en œuvre grâce au travail collaboratif, apportera efficacité, efficacité et implication des acteurs.
- Mobiliser des dispositifs expérimentaux de l'aide sociale en y intégrant un volet de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire (ex : dispositif « *inclusion exclusion* » lié au plan pauvreté de l'état).

### Prévenir le décrochage scolaire par des innovations

- Associer le mouvement sportif à la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens :
  - ◆ Se servir du sport pour proposer un accompagnement aux collégiens décrocheurs (ex : l'école des XV) ;
  - ◆ S'inspirer du modèle anglo-saxon en proposant aux décrocheurs des actions dans le cadre de clubs sportifs professionnels (ex : l'OM) ;
  - ◆ Utiliser le E-sport comme support de lutte contre le décrochage scolaire (ex : Auvergne Rhône Alpes).
- Mobiliser des dispositifs expérimentaux de l'aide sociale en y intégrant un volet de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire (ex : dispositif « *inclusion exclusion* » lié au plan pauvreté de l'état).



# CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just  
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : [conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>